

***Rapport sur le prix et la qualité
des services
Assainissement collectif***



Step Mont d'Or

EXERCICE 2024

Table des matières

PRESENTATION GENERALE	5
1. DONNEES TECHNIQUES	5
1.1 Population desservie	5
1.2 Caractéristiques des réseaux	5
1.2.1 Collecteurs et ouvrages annexes	5
1.2.2 Ouvrages particuliers	10
1.3 Collecte et volumes assainis	13
1.3.1 Traitement des effluents sur le territoire de la CCLMHD	13
1.3.2 Convention de transfert d'effluents	13
1.4 Établissements industriels raccordés au réseau de collecte des eaux usées	14
2. EXPLOITATION DES STATIONS D'EPURATIONS ET DES RESEAUX	14
2.1 Caractéristiques de la station d'épuration de METABIEF	14
2.1.1 Caractéristiques de fonctionnement	15
2.1.2 Performances épuratoires de la STEP de Métabief	15
2.1.3 Production de boues	15
2.1.4 Conformité des analyses de la station d'épuration	15
2.2 Caractéristiques de la station d'épuration des LONGEVILLES MT D'OR	16
2.3 Caractéristiques de la station d'épuration de JOUGNE	17
2.3.1 Les prétraitements	17
2.3.2 Le traitement biologique par Cyclor®	17
2.3.3 Le traitement du phosphore	18
2.3.4 Le traitement des boues	18
2.3.5 Caractéristiques de fonctionnement	18
2.3.6 Performances épuratoires de la STEP de Jougne	19
2.3.7 Production de boues	19
2.3.8 Conformité des analyses de la station d'épuration	19
2.4 Caractéristiques de la station d'épuration de Gellin	20
2.4.1 Les pré-traitements	20
2.4.2 Le traitement biologique	20
2.4.3 Le traitement des boues	20

2.4.4	Caractéristiques de fonctionnement.....	21
2.4.5	Production de boues	21
2.4.6	Conformité des analyses de la station	21
2.5	Caractéristiques de la station d'épuration de Chapelle-des-Bois.....	23
2.5.1	Les pré-traitements	23
2.5.2	Le traitement biologique.....	24
2.5.3	Le traitement des boues.....	24
2.5.4	Caractéristiques de fonctionnement.....	24
2.5.5	Production de boues	25
2.5.6	Conformité des analyses de la station	25
2.5.7	Performances épuratoires de la station de la STEP de Chapelle-des-Bois.....	25
2.5.8	Poursuite et réglage du traitement VTA Biolizer® :.....	25
2.6	Caractéristiques de la station de traitement du Mont d'Or	26
2.6.1	Les pré-traitements	26
2.6.2	Le traitement biologique par Cyclor.....	27
2.6.3	Le traitement des boues.....	27
2.6.4	Caractéristiques de fonctionnement.....	28
2.6.5	Performances épuratoires de la STEP de Mont d'Or.....	28
2.6.6	Production de boue	29
2.6.7	Conformité des analyses de la station	30
2.7	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions de curage	30
3.	INDICATEURS FINANCIERS.....	30
3.1	Recettes	30
3.2	Dépenses.....	33
3.3	Etat de la dette.....	33
4.	TRAVAUX	33
4.1	Travaux réalisés en 2024.....	33
4.2	Travaux programmés en 2025	34
5.	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	35
5.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	35
5.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	35

PRESENTATION GENERALE

La Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs a été créée le 05 mai 2017, à la suite de la fusion de l'ancienne Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs (CCMO2L) et de la Communauté de Communes des Hauts du Doubs. Elle regroupe 32 villages pour un total de 16 099 habitants (population légale en vigueur au 01/01/2024)

La population saisonnière est liée principalement au tourisme. Le nombre de résidents saisonniers est fonction de la capacité des hôtels, des campings, des gîtes et des chambres d'hôtes.

1. DONNEES TECHNIQUES

1.1 Population desservie

Compte tenu de la population résidant en zone d'assainissement non collectif, de l'ordre de 523 foyers, l'habitat desservi par un réseau d'assainissement collectif représente 95% du nombre d'habitations.

1.2 Caractéristiques des réseaux

1.2.1 Collecteurs et ouvrages annexes

Le réseau d'assainissement se décompose en 6 bassins versants distincts qui desservent 5 stations d'épuration :

- BV 1 : Le Bassin Versant de Jougne comprenant la commune de Jougne. Ce bassin versant dessert la STEP de Jougne.
- BV 2 : Le Bassin Versant des Longevilles Mont d'Or comprenant les communes de Rochejean, des Longevilles Mont d'Or, Fourcatier-Maison Neuve, Métabief, des Hôpitaux-Neufs, des Hôpitaux-Vieux, de Saint-Antoine et de Touillon-Loutelet. Ce bassin versant dessert la nouvelle STEP des Longevilles.
- BV 3 : Le Bassin Versant du Lac comprenant les communes de Remoray-Boujeons, de Saint Point Lac, des Grangettes, de Labergement Ste Marie, de Malbuisson, de Montperreux, d'Oye et Pallet, de Malpas et de la Planée. Ce bassin versant dessert la STEP de Doubs par l'intermédiaire des réseaux de collecte de la CCGP (Communauté de Communes du Grand Pontarlier) en aval du poste S8 (la Cluse).
- BV 4 : Le Bassin Versant des Fourgs comprenant la commune des Fourgs. Ce bassin versant dessert la STEP de Doubs par l'intermédiaire des réseaux de collecte de la CCGP (Communauté de Communes du Grand Pontarlier) à sa sortie de la commune des Fourgs.
- BV 5 : Le Bassin Versant de Mouthe-Gellin comprenant les communes de Brey-et-Maison du Bois, Mouthe, Gellin, Les Villedieu, Sarrageois, Petite-Chaux et Chaux-Neuve. Ce bassin versant dessert la STEP de Gellin.
- BV 6 : Le Bassin Versant de Chapelle-des-Bois comprenant cette même commune avec sa STEP.

Une partie de la commune de Chapelle-des-Bois est desservie par un assainissement non collectif, de même que les communes de Le Crouzet, Les Pontets, Châtelblanc, Rondefontaine et Reculfoz.

STEP DE JOUGNE		
TYPE DE RESEAU	LONGUEUR (m)	En %
EU	19 372.7	48.9
EP	15 588.7	39.3
UNITAIRE	3 752.6	9.5
Refoulement EU	937.3	2.4
Total général	39 651.30 m	100

STEP DES LONGEVILLES MONT D'OR	
LONGEVILLES MONT D'OR	
TYPE DE RESEAU	LONGUEUR (m)
EU	7 816.6
EP	6 807.3
UNITAIRE	0
Refoulement EU	1708
FOURCATIER MAISON NEUVE	
TYPE DE RESEAU	LONGUEUR (m)
EU	3 655.7
EP	1 759.9
UNITAIRE	0
Refoulement EU	0
HOPITAUX VIEUX	
TYPE DE RESEAU	LONGUEUR (m)
EU	2 939.4
EP	2 878.7
UNITAIRE	2 291.6
Refoulement EU	0
TOUILLON ET LOULETEL	
TYPE DE RESEAU	LONGUEUR (m)
EU	2 734.3
EP	1 902.1
UNITAIRE	0
Refoulement EU	0
ROCHEJEAN	
TYPE DE RESEAU	LONGUEUR (m)
EU	7 899.9
EP	7 115.8
UNITAIRE	667.4
Refoulement EU	0
METABIEF	
TYPE DE RESEAU	LONGUEUR (m)
EU	12 954.7
EP	11 402.5
UNITAIRE	4 075.1
Refoulement EU	1170
HOPITAUX NEUFS	
TYPE DE RESEAU	LONGUEUR (m)
EU	4 695.0
EP	6 776.1
UNITAIRE	4 964
Refoulement EU	0
SAINT ANTOINE	
TYPE DE RESEAU	LONGUEUR (m)
EU	3 106.6
EP	2 641.1
UNITAIRE	0
Refoulement EU	0

Total sur BV 2 Step Longevilles		
	MI	%
EU	45 811	45%
EP	41 283,50	40%
UNITAIRE	11 998,10	12%
Refoulement EU	2878	3%
Total général	101 970,80	100%

STEP DE DOUBS			
SAINT POINT		LES GRANGETTES	
TYPE DE RESEAU	LONGUEUR (m)	TYPE DE RESEAU	LONGUEUR (m)
EU	2 916.9	EU	5 105.0
EP	3 135.6	EP	3 933.7
UNITAIRE	0	UNITAIRE	0
Refoulement EU	0	Refoulement EU	161.7
REMORAY-BOUJEONS		OYE ET PALLET	
TYPE DE RESEAU	LONGUEUR (m)	TYPE DE RESEAU	LONGUEUR (m)
EU	3 852.4	EU	5 098.6
EP	2 936.3	EP	4 310.0
UNITAIRE	0	UNITAIRE	0
Refoulement EU	5 019.5	Refoulement EU	229.2
MONTPERREUX		MALBUISSON	
TYPE DE RESEAU	LONGUEUR (m)	TYPE DE RESEAU	LONGUEUR (m)
EU	12 583.7	EU	10 050.4
EP	11 818.6	EP	10 619.7
UNITAIRE	0	UNITAIRE	0
Refoulement EU	0	Refoulement EU	155.1
LABERGEMENT SAINTE MARIE		LA PLANEE	
TYPE DE RESEAU	LONGUEUR (m)	TYPE DE RESEAU	LONGUEUR (m)
EU	11 174.2	EU	1 545.0
EP	8 935.7	EP	1 344.0
UNITAIRE	0	UNITAIRE	4 368.9
Refoulement EU	782.4	Refoulement EU	81.1

<u>MALPAS</u>			<u>LES FOURGS</u>		
TYPE DE RESEAU		LONGUEUR (m)	TYPE DE RESEAU		LONGUEUR (m)
EU		3 467.1	EU		11 638.9
EP		2 716.4	EP		7 698.0
UNITAIRE		201.9	UNITAIRE		0
Refoulement EU		0	Refoulement EU		0
Total sur BV 3 et 4 Step Doubs					
	MI	%			
EU	67 432,20	49.6			
EP	57 448	42.3			
UNITAIRE	4570,8	3,4			
Refoulement EU	6429	4,7			
Total général	135 880,00	100			

<u>STEP DE GELLIN</u>					
<u>MOUTHE</u>			<u>GELLIN</u>		
TYPE DE RESEAU		LONGUEUR (m)	TYPE DE RESEAU		LONGUEUR (m)
EU		12 011.1	EU		5 380.6
EP		9 998.9	EP		1 513.6
UNITAIRE		3 511.5	UNITAIRE		0
Refoulement EU		0	Refoulement EU		517.8
<u>LES VILLEDIEU</u>			<u>BREY ET MAISON DU BOIS</u>		
TYPE DE RESEAU		LONGUEUR (m)	TYPE DE RESEAU		LONGUEUR (m)
EU		4 835.7	EU		3 874.7
EP		1 870.7	EP		1 509.6
UNITAIRE		0	UNITAIRE		0
Refoulement EU		851.4	Refoulement EU		1 498.2
<u>CHAUX NEUVE</u>			<u>PETITE CHAUX</u>		
TYPE DE RESEAU		LONGUEUR (m)	TYPE DE RESEAU		LONGUEUR (m)
EU		5 884.0	EU		2 633.3
EP		2 244.9	EP		1 237.3
UNITAIRE		48.7	UNITAIRE		0
Refoulement EU		0	Refoulement EU		847.4

SARRAGEOIS			VILLEDIEU		
TYPE DE RESEAU		LONGUEUR (m)	TYPE DE RESEAU		LONGUEUR (m)
EU		3 303.8	EU		85.6
EP		1 776.1	EP		147.4
UNITAIRE		0	UNITAIRE		0
Refoulement EU		0	Refoulement EU		0
Total sur BV 6 Step Gellin					
	MI	%			
EU	38 008,80	58			
EP	20 299	31			
UNITAIRE	3560,2	5,4			
Refoulement EU	3714,8	5,7			
Total général	65 582,30	100			

Step de Chapelle des Bois	
TYPE DE RESEAU	LONGUEUR (m)
EU	3073
EP	1372
UNITAIRE	0
Refoulement EU	575

Soit un total pour l'ensemble de la Communauté de Communes de plus de 340 kilomètres de réseaux.

Sur le territoire couvert par le réseau, 9 927 regards de visite permettent l'accès et l'entretien aux ouvrages. Ce qui représente une moyenne de 1 regard de visite tous les 34 m de canalisation.

1.2.2 Ouvrages particuliers

- 29 Postes de relevage :

<u>POSTES</u>	<u>Bassin Versant desservi</u>	<u>Nombre de Pompes</u>	<u>Débit moyen des pompes (m³/h)</u>	<u>Date de mise en service</u>
RB 1 à 18 AERO REMORAY	BV n°3	18 aéro- ejecteurs		2010
S1 LABERGEMENT – Pont SNCF	BV n°3	2	75-75	2014
S2 MALBUISSON - Piscine	BV n°3	2	127-127	2014
S3 CHAUDRON – Rue Corne	BV n°3	2	130-130	2014
S4 CHAON – Rue de la plage	BV n°3	2	145-145	2013
S5 OYE ET PALLET - Passerelle	BV n°3	2	180-180	2013
S6 SAINT POINT – Rue du Port	BV n°3	2	21-21	2015
S7 LES GRANGETTES – Chemin des Tareaux	BV n°3	2	30-30	2015
S8 LA CLUSE – Les Angles	BV n°3	2	200-200	2013
S9 LABERGEMENT – L'abbaye	BV n°3	2	15-15	1994
S10 LABERGEMENT - Camping	BV n°3	2	23-23	2005
S11 LABERGEMENT – L'écluse	BV n°3	2	10-10	2005
S51 METABIEF	BV 2	2	250-250	2024

RUE DU BIEF				
S52 LES LONGEVILLES RD 45	BV n°2	2	270-270	2024
S53 LES LONGEVILLES – Rue du Doubs	BV n°2	2	320-320	2024
S13 MALBUISSON – Le Vézenay	BV n°3	2		
S14 LABERGEMENT – Le Coude	BV n°3	2	15-15	2012
S15 LES GRANGETTES Lot. Fontaine	BV n°3	2		
S16 JOUGNE - Entre-les-Fourg	BV n°1	2	15-20	1997
S17 LES LONGEVILLES Lot. du Pont	BV n°2			
S18 ROCHEJEAN - Clos de France	BV n°2	2	21-24	2013
S19 LABERGEMENT Chemin du Rondeau	BV n°3	2	16-16	2008
S20 LA PLANEE Charrière Blanche	BV n°3	2		
S21 JOUGNE – Les Tavins	BV n°1	2		2019
S102 LES VILLEDIEU	BV n°5	2		
S103 BREY ET MAISON DU BOIS ZI	BV n°5	2		2010
S104 BREY ET MAISON DU BOIS	BV n°5	2		
S105 PETITE-CHAUX	BV n°5	2		
S106 CHAPELLE 1	BV n°6	2		
S107 CHAPELLE 2	BV n°6	2		

- 17 Déversoirs d'Orage

<u>Déversoirs</u>	<u>Localisation</u>	<u>Bassin Versant desservi</u>	<u>Autosurveillance</u>	<u>Population raccordée (kgDBO/J)</u>
7 GRANDE RUE	LES FOURGS	BV n°4	NON	54
FACE AU 7 GRANDE RUE	LES FOURGS	BV n°4	NON	45
TROP PLEIN B.O.	LES HOPITAUX NEUFS	BV n°2	NON	60
RUE DU BOIS	JOUGNE	BV n°1	NON	3
RUE DE LA SAUGE	ENTRE LES FOURGS	BV n°1	NON	1
RUE DES RAVIERES	JOUGNE	BV n°1	NON	4.5
RUE DE L'EGLISE	JOUGNE	BV n°1	NON	1
RUE DES RAMPARTS	JOUGNE	BV n°1	NON	1
VANNE ECRETAGE BO	JOUGNE	BV n°1	NON	45
PLACE BOULISTE	LABERGEMENT SAINTE MARIE	BV n°3	NON	27.5
ALLEE DES CHEVREUILS	METABIEF	BV n°2	NON	15
ALLEE DU STADE (EST)	METABIEF	BV n°2	NON	6
ALLEE DU STADE (OUEST)	METABIEF	BV n°2	NON	15
DO FILTRE BANDE CRET DE LA CHAPELLE	METABIEF	BV n°2	OUI (débitmètre)	46.5
RUE DU BOIS DU ROI	METABIEF	BV n°2	NON	12
RUE DE LAUSSAT (PETIT PONT)	LA PLANEE	BV n°3	NON	7.5
CHEMIN D'EXPLOITATION N°19	LA PLANEE	BV n°3	NON	9

- 7 Bassins d'Orage

<u>Bassins de rétention sans prétraitement</u>	<u>Localisation</u>	<u>Bassin Versant desservi</u>	<u>Volume (m³)</u>	<u>Type d'effluents</u>	<u>Type de bassins</u>
RUE DES PRES DESSUS	OYE ET PALLET	BV n°3	1300	Eaux Pluviales	Ouvert
CHAMP DE LA FONTAINE	MONTPERREUX	BV n°3	1000	Eaux Pluviales	Enterré
CHAMP LAMY	MALBUISSON	BV n°3	100	Eaux Pluviales	Enterré
ANCIENNE STEP DE JOUGNE	JOUGNE	BV n°1	150	Eaux Usées	Ouvert

<u>Bassin de rétention avec prétraitement</u>	<u>Localisation</u>	<u>Bassin versant desservi</u>	<u>Volume (m³)</u>	<u>Type d'effluents</u>	<u>Type de bassins</u>	<u>Type de traitement</u>
BO HOPITAUX -MÉTABIEF	LES HÔPITAUX NEUFS	BV n°2	1300	Unitaire	Enterré	Dégrillage Dessablage
BO ANCIENNE STEP	JOUGNE	BV n°1	350	Eaux Usées	Ouvert	Dégrillage Dessablage
BO GRANDE RUE	LES FOURGS	BV n°4	700	Eaux Pluviales	Enterré	Dessablage
BO Malbuisson	Malbuisson	BV n°3	650	Unitaire	Enterré	Dégrillage Dessablage Traitement UV
BO Métabief	Rue du bief rouge	BV n°2	2000	Unitaire	Enterré	Dégrillage Dessablage Comptage Préleveur

1.3 Collecte et volumes assainis

1.3.1 Traitement des effluents sur le territoire de la CCLMHD

Le volume d'eau assainie en 2024 sur la STEP de Jougne est de **179 834 m³**.

Le volume d'eau assainie en 2024 sur la STEP de Métabief est de **203 245 m³**.

Le volume d'eau assainie en 2024 sur la STEP des Longevilles Mont D'or est de **4 242 m³**.

Le volume d'eau assainie en 2024 sur la nouvelle STEP Mont D'Or est de **732 113 m³**.

Le volume d'eau assainie en 2024 sur la STEP de Chapelle-des-Bois est de **22 267 m³**.

Le volume d'eau assainie en 2024 sur la STEP de Gellin est de **249 542 m³**.

Soit un volume total de 1 912 243 m³.

1.3.2 Convention de transfert d'effluents

Les effluents des communes de LABERGEMENT SAINTE MARIE, MALBUISSON, MONTPERREUX, SAINT POINT LAC, LES GRANGETTES, REMORAY-BOUJEONS, MALPAS, LA PLANEE, OYE ET PALLET, LES FOURGS sont transférés à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier pour être traités sur la station de Doubs. Les modalités de cette convention ont été modifiées en 2024.

1.4 Établissements industriels raccordés au réseau de collecte des eaux usées

ETABLISSEMENT	ADRESSE	ACTIVITE
Escargoterie	JOUGNE	Conserverie d'escargot
Fromagerie	METABIEF	Fabrication de fromage
Fromagerie	LES FOURGS	Fabrication de fromage
Fromagerie	LES HOPITAUX VIEUX	Fabrication de fromage
Fromagerie	SAINT ANTOINE	Fabrication de fromage
Fromagerie	LES LONGEVILLES MONT D'OR	Fabrication de fromage
Fromagerie	LABERGEMENT SAINTE MARIE	Fabrication de fromage
Fromagerie	SAINT POINT LAC	Fabrication de fromage
Fromagerie	GELLIN	Fabrication de fromage
Fromagerie	MOUTHE	Fabrication de fromage
Fromagerie	CHAPELLE-DES-BOIS	Fabrication de fromage

En 2023 des conventions ont été signées avec l'ensemble des fromageries leur demandant des analyses, en fonction de leur volume, de leurs effluents. Il leur est demandé de connaître à tout moment le PH et la température de ceux-ci. Une fois leur réelle pollution connue des conventions définitives fixant des limites de charges à ne pas dépasser seront signées en 2025.

2. EXPLOITATION DES STATIONS D'EPURATIONS ET DES RESEAUX

2.1 Caractéristiques de la station d'épuration de METABIEF



D'une capacité 9 000 Eq. Hab. (Equivalent habitant), la station d'épuration de Métabief a été mise en service en 1984. En 2015, par arrêté préfectoral, la collectivité est mise en demeure de mettre à niveau l'ouvrage, qui doit être considéré dans la tranche 10 000 à 100 000 EH.

La station de Métabief a vu ses effluents transférés sur la nouvelle de Mont D'Or le 9 avril 2024, ne reste que le bâtiment accueillant le crêt de la chapelle à proximité du nouveau bassin d'orage.

2.1.1 Caractéristiques de fonctionnement

Paramètres	Haute saison (9000 Eq. Hab.)		
	Charge nominale	Charge moyenne en 2024	Taux de remplissage
Volume journalier temps sec (m³/j) haute saison	2 600	1 726	66,38%
DBO ₅ (Kg/j)	540	923	171%
DCO (Kg/j)	1 080	2 599	241%
MES (Kg/j)	630	2 006	318%
NG (Kg/j)	103,5	138	133%
Pt (Kg/j)	31,5	37,2	118%

2.1.2 Performances épuratoires de la STEP de Métabief

Les rejets de la STEP doivent être conformes soit au niveau de la concentration, soit au niveau du rendement épuratoire.

METABIEF	Rendements épuratoires en 2024	Norme de rendement	Concentration moyenne du rejet (mg/L) en 2024	Norme concentration du rejet (mg/L)
DBO	96,8%	80%	37,3	25
DCO	94,9%	75%	115,5	125
MES	97,2%	90%	63,4	35
NTK	70,7%	80%	21,1	13
PT	97,3%	90%	1,62	1.5

2.1.3 Production de boues

Boues produites : 27 000 Kg de matières sèches

Traitement : compostage en centre agréé (Agricompost)

Taux de valorisation en compost normé : 100 %

2.1.4 Conformité des analyses de la station d'épuration

NOMBRES D'ANALYSES DE LA STEP DE METABIEF					
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NG	PT
A réaliser	7	7	7	4	4
Réalisées	7	7	7	4	4
Retenues	7	7	7	4	4
Nb. de dépass.	3	2	5	4	1
Nb. de dépass. toléré	3	3	3	1	2
Réhibitoire	0	0	0	0	0
CONFORME	OUI	OUI	NDN	NDN	OUI

Peu d'analyses car station arrêtée le 9/04/2024.

2.2 Caractéristiques de la station d'épuration des LONGEVILLES MT D'OR



D'une capacité de 4 100 Eq. Hab. (Equivalent habitant), la station d'épuration des Longevilles Mont d'Or a été mise en service en 1976.

La station des Longevilles a vu ses effluents traités par la nouvelle STEP Mont d'Or à partir du 8 janvier 2024. Elle a été déconstruite courant mars 2024.

En lieu et place de l'existante a été réalisé le trop plein du PR 53, A2 de la nouvelle step, dégrillé, compté et équipé d'un préleveur.

2.3 Caractéristiques de la station d'épuration de JOUGNE



D'une capacité de 1 750 à 4 400 Eq. Hab. (Equivalent habitant), la station d'épuration de Jougne a été mise en eau en janvier 2006.

2.3.1 Les prétraitements

- Relèvement des eaux brutes :

Les eaux brutes provenant du réseau de collecte passent par un piège à cailloux, puis sont relevées par 2 pompes de 60 m³/h. Deux autres pompes de 60 m³/h relèvent le surplus de débit (>60 m³/h) vers un bassin tampon de 150 m³. Les eaux stockées dans le bassin se vidangent ensuite gravitairement dans le poste général lorsque le débit en entrée de station est inférieur à 60 m³/h.

- Dégrillage / dessablage / déshuilage de l'eau :

Un prétraitement compact de type PREPAZUR, constitué d'un tamis rotatif avec maille de 600 microns permet de récupérer les dégrillats, les graisses et les sables. Ces déchets sont compactés puis évacués avec les ordures ménagères. Un préleveur d'échantillons permet de contrôler la quantité de pollution arrivant à la station.

2.3.2 Le traitement biologique par Cyclor®

Le traitement par procédé Cyclor® consiste à traiter biologiquement l'effluent pour éliminer simultanément la pollution carbonée, azotée et phosphorée et les matières en suspension.

Dans le même ouvrage, on effectue la décantation des boues activées pour séparer les boues de l'eau.

La cellule Cyclor® a un fonctionnement par cycle. Chaque cycle est composé de 3 étapes principales suivantes :

1. Remplissage/Aération/Traitement
 - admission de l'effluent à traiter,
 - traitement de la pollution carbonée et nitrification,
2. Décantation
 - séparation des boues et de l'eau traitée,
 - dénitrification en absence d'aération,
3. Vidange / Extraction
 - dénitrification en absence d'aération,
 - évacuation de l'eau traitée par la pelle de reprise,
 - extraction des boues.

La station d'épuration est constituée de 2 cellules Cyclor® qui fonctionnent en cycle décalé l'une par rapport à l'autre. En sortie des cellules Cyclor®, les eaux sont quantifiées avant rejet dans la JOUGNENA. Un préleveur d'échantillons permet de contrôler la quantité des eaux en sortie de station.

2.3.3 Le traitement du phosphore

Le phosphore contenu dans les eaux brutes est éliminé par précipitation à l'aide d'un ajout de sel de fer. Le phosphore se retrouve ensuite dans les boues.

2.3.4 Le traitement des boues

Les boues en excès sont extraites alternativement des cellules Cyclor® par 2 pompes puis stockées dans un silo de 980 m³ équipé d'un dispositif d'épaississement par une grille GDV. Les boues passent ainsi d'environ 5 g/l dans les cellules Cyclor® à environ 30 g/l dans le silo. Une déshydratation est réalisée par un prestataire de service puis les boues sont acheminées en plate-forme de compostage.

2.3.5 Caractéristiques de fonctionnement

<u>Paramètres</u>	<u>Haute saison (4400 Eq. Hab.)</u>		
	<u>Charge nominale</u>	<u>Charge moyenne en 2024</u>	<u>Taux de remplissage</u>
Volume journalier temps sec (m ³ /j) haute saison	1000	491	49.1%
DBO ₅ (Kg/j)	264	70	26.52%
DCO (Kg/j)	572	191	33.39%
MES (Kg/j)	396	59	14.90%
NTK (Kg/j)	66	29.4	44.55%
Pt (Kg/j)	17,6	3.2	18.18%

2.3.6 Performances épuratoires de la STEP de Jougne

Les rejets de la Step doivent être conformes soit au niveau de la concentration, soit au niveau du rendement épuratoire.

JOUGNE	Rendements épuratoires en 2024	Norme de rendement	Concentration moyenne du rejet (mg/L) en 2024	Norme concentration du rejet (mg/L)
DBO ₅	97.4	90%	1.8	25
DCO	94.6	80%	10.3	90
MES	91.5	90%	5	30
NTK	87.7	70%	3.6	15
PT	89	85%	0.3	2

2.3.7 Production de boues

Boues produites : 22 000 Kg de matières sèches

Traitement : compostage en centre agréé (Agricompost)

Taux de valorisation en compost normé : 100 %

2.3.8 Conformité des analyses de la station d'épuration

NOMBRES D'ANALYSES DE LA STEP DE JOUGNE				
Paramètre	DBO5	DCO	MES	PT
A réaliser	12	12	12	12
Réalisées	12	12	12	12
Retenues	12	12	12	12
Nb. de dépass.	0	0	0	0
Nb. de dépass. tolérés				
Réhibitoire				
CONFORME	OUI	OUI	OUI	OUI

2.4 Caractéristiques de la station d'épuration de Gellin



D'une capacité de 3500 équivalents habitants, la station d'épuration de Gellin a été mise en eau au 1^{er} janvier 1985.

2.4.1 Les pré-traitements

- Relèvement des eaux brutes

A l'arrivée à la station, les eaux brutes en provenance du réseau de collecte arrivent dans un poste de 2.5 m³ et sont relevées par deux pompes immergées d'une capacité de 92m³/h.

- Dégrillage/dessablage/dégraissage

L'eau usée ainsi relevée est dirigée vers un dégrilleur automatique de 40 cm de largeur et de 2.5 cm d'entrefer. Ensuite, l'effluent passe par un ouvrage de dessablage-dégraissage combiné de 12m³ (hors service depuis maintenant 6 ans).

2.4.2 Le traitement biologique

Un bassin d'aération de 600 m³ équipé d'aérateurs de surface (turbine) permet une oxydation des matières organiques.

Le traitement du phosphore s'effectue lors de cette étape par injection de VTA Biolizer® CC 77 (Poly-Aluminium-Hydroxidchloride) depuis une cuve de 1000L et à l'aide de deux pompes doseuses.

L'effluent est ensuite dirigé vers un clarificateur de 240 m³ équipé d'un pont racleur.

Le rejet se fait dans le Doubs (masse d'eau FRDR644 : Le Doubs de sa source au Bief Rouge)

2.4.3 Le traitement des boues

La filière « boues » de la station d'épuration est composée des étages de traitements suivants :

- Un puits de recirculation des boues équipé de deux pompes immergées de 72m³/h.
- Déshydratation réalisée sur site avec un équipement mobile (filtre presse à bande mobile après injection de polymères).

- Stockage des boues liquides (extraction possible depuis puits à boue) dans un silo carré de 100m³ (2x50m³) dans l'enceinte du bâtiment de la station,
- Stockage des boues épaissies dans un silo circulaire extérieur de 500m³ couverts équipé d'un agitateur (depuis fin 2022).

2.4.4 Caractéristiques de fonctionnement

	<u>Charge nominale</u>	<u>Charge moyenne en 2024</u>	<u>Taux de remplissage</u>
Volume journalier temps sec (m ³ /j)	580	684	117.93%
DBO ₅ (Kg/j)	210	126	60%
DCO (Kg/j)	/	416	/
MES (Kg/j)	/	163	/
Pt (Kg/j)	/	6,5	/

2.4.5 Production de boues

Boues produites : 39 400 kg de MS

Boues évacuées : 60 000 kg

Traitement : compostage en centre agréé (Agricompost)

Taux de valorisation en compost normé : 100 %

2.4.6 Conformité des analyses de la station

NOMBRES D'ANALYSES DE LA STEP DE GELLIN					
Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	PT	NTK
A réaliser	12	12	12	12	12
Réalisées	12	12	12	12	12
Retenues	12	12	12	12	
Nb. de dépass.	0	0	0	3	
Nb. de dépass. tolérés	2	2	2	2	
Réhibitoire	0	0	0	0	1
CONFORME	OUI	OUI	OUI	NON	NON

Moyenne annuelle en Pt dépassé

En 2025, une remise aux normes complète (sécurité, électricité, traitement) de la station est programmée pour 1 490 000 € TTC de travaux.

2.5 Caractéristiques de la station d'épuration de Chapelle-des-Bois



D'une capacité de 600 équivalents habitants, la station d'épuration de Chapelle-des-bois a été mise en eau en 2010.

2.5.1 Les pré-traitements

- Relèvement des eaux brutes

A l'arrivée à la station, les eaux brutes en provenance du réseau de collecte arrivent dans un poste d'entrée et sont relevées par deux pompes immergées d'une capacité de 14m³/h dans un bassin tampon situé à l'intérieur de la Step.

- Dégrillage

L'eau usée passe dans un nouvel ouvrage (en service depuis octobre 2021) de dégrillage automatique de 40cm de largeur et 10mm d'entrefer avec un système de collecte par mâchoire amovible montée sur poulie motorisée et d'un système de compactage des matières solides par une vis sans fin.

2.5.2 Le traitement biologique

Un bassin tampon de 28 m³ reçoit les effluents après pompage dans le poste de relevage.

Un bassin d'aération de 164 m³ équipé de 57 Vibrails sur conduite d'aération alimentée par un surpresseur d'air permettant l'oxydation des matières organiques.

Le traitement du phosphore est réalisé depuis mai 2022 sur cet ouvrage par injection de **VTA Nanofloc A644®** qui permet également d'optimiser la floculation et l'épaississement des boues. L'ajout d'une faible quantité de **VTA Biolizer®** permet d'abaisser considérablement les concentrations en Phosphates, parfois même de les réduire à 0.

Le rejet se fait dans une faille (faille Karstique vers Bienne FR_HZS_00000 : bassin versant de l'Ain)

2.5.3 Le traitement des boues

- Stockage des boues dans un silo carré de 190 m³ dans l'enceinte du bâtiment de la station.

Les boues liquides sont transférées sur le site de Gellin par un prestataire avant d'être déshydratées puis véhiculées par bennes vers un site de compostage des déchets verts à côté de VESOUL.

A partir d'Avril 2025, les boues de cet ouvrage seront traitées sur site par une unité de déshydratation mobile acquise par la collectivité. Le taux de traitement sera entre 2 et 4 m³/h à raison de 8h par jour afin de permettre un lissage des retours en tête sur les 2 cycles et éviter de perturber le traitement biologique.

2.5.4 Caractéristiques de fonctionnement

Paramètres	600 EH		
	Charge nominale	Charge moyenne en 2023	Taux de remplissage
Volume journalier temps sec (m ³ /j)	90	70	77,78%
DBO ₅ (Kg/j)	36	51,4	142,78%
DCO (Kg/j)	72	106,6	148,06%
MES (Kg/j)	54	16	29,63%
Pt (Kg/j)		1,7	

2.5.5 Production de boues

Boues produites : 56 844 Kg de matières sèches sur 2024.

Traitement : compostage en centre agréé (Agricompost)

Taux de valorisation en compost normé : 100 %

2.5.6 Conformité des analyses de la station

Paramètre	DBO5	DCO	MES
A réaliser	1	1	1
Réalisées	1	1	1
Retenues	1	1	1
Nb. de dépass.	0	0	0
Nb. de dépass. Tolérés	0	0	0
Rédhibitoire	0	0	0
CONFORME	OUI	OUI	OUI

2.5.7 Performances épuratoires de la station de la STEP de Chapelle-des-Bois

Les valeurs présent en compte dans le tableau ci-dessus sont les résultats des rejets analysés sur la mesure du 28 novembre 2024.

2.5.8 Poursuite et réglage du traitement VTA Biolizer® :

Avant la mise en place de se réactif (dosage entre 7 et 8 kg/jour), le bassin d'aération saturait rapidement en flottants (émulsion de graisses dans laquelle se développe les bactéries filamenteuses préjudiciables aux bactéries aérobies requises pour une bonne dégradation de la matière organique des effluents).

Ces flottants se retrouvaient dans le rejet, alimenté par une conduite de vidange d'eau claire reliée à un flotteur

2.6 Caractéristiques de la station de traitement du Mont d'Or



D'une capacité de 17 050 équivalents habitants, la station d'épuration du Mont d'Or a été mise en eau le 9 janvier 2024. Elle remplace les stations de Métabief et des Longevilles Mont d'Or.

2.6.1 Les pré-traitements

- Relèvement des eaux brutes

Les eaux brutes provenant de 8 communes (Les Hôpitaux-Vieux, Les Hôpitaux-Neufs, Touillon et Loutelet, Métabief, Fourcatier et Maison Neuve, Longevilles Mont d'Or, Rochejean, Saint Antoine) sont relevées par 3 nouveaux postes de relevage en série : PR51, 52 et 53 vers la station d'épuration du Mont d'Or. La capacité de la station est de 370 m³/h.

- Dégrillage / dessablage / dégraissage

L'eau usée passe par deux dégrilleurs automatiques équipés d'un compactage des déchets collectés puis par un dessableur – dégraisseur chargé de retirer les huiles / graisses et les sables.

2.6.2 Le traitement biologique par Cyclor

Le traitement par procédé Cyclor® consiste à traiter biologiquement l'effluent pour éliminer simultanément la pollution carbonée, azotée et phosphorée et les matières en suspension. Pour le phosphore, du PAC18 est ajouté en amont des bassins pour faire de la déphosphatation physicochimique.

Dans le même ouvrage, on effectue la décantation des boues activées pour séparer les boues de l'eau.

La cellule Cyclor® a un fonctionnement par cycle. Chaque cycle est composé de 3 étapes principales suivantes :

1. Remplissage/Aération/Traitement
 - admission de l'effluent à traiter,
 - traitement de la pollution carbonée et nitrification,
2. Décantation
 - séparation des boues et de l'eau traitée,
 - dénitrification en absence d'aération,
3. Vidange / Extraction
 - dénitrification en absence d'aération,
 - évacuation de l'eau traitée par la pelle de reprise,
 - extraction des boues.

La station d'épuration est constituée de 4 cellules Cyclor® de 1400 m³ de volume total chacune qui fonctionnent en cycle deux par deux et décalés les uns par rapport aux autres. Un préleveur d'échantillons permet de contrôler la qualité des eaux en sortie de station et un venturi permet de mesurer la quantité d'eau sortant de la station.

2.6.3 Le traitement des boues

La filière boue de la station d'épuration est composée des étages de traitement suivants :

- Une bache à boue liquide de 50 m³, qui récupère les boues liquide extraites des Cyclor.
- Une grille d'égouttage dite GDE, de débit maximal 45 m³/h, qui permet, avec l'ajout de polymère, d'épaissir la boue liquide extraite des Cyclor.
- Une bache de récupération des boues épaissies de 5 m³.
- Une presse Bucher permettant de déshydrater la boue épaissie et passer de 5% à 22% de siccité en moyenne.

2.6.4 Caractéristiques de fonctionnement

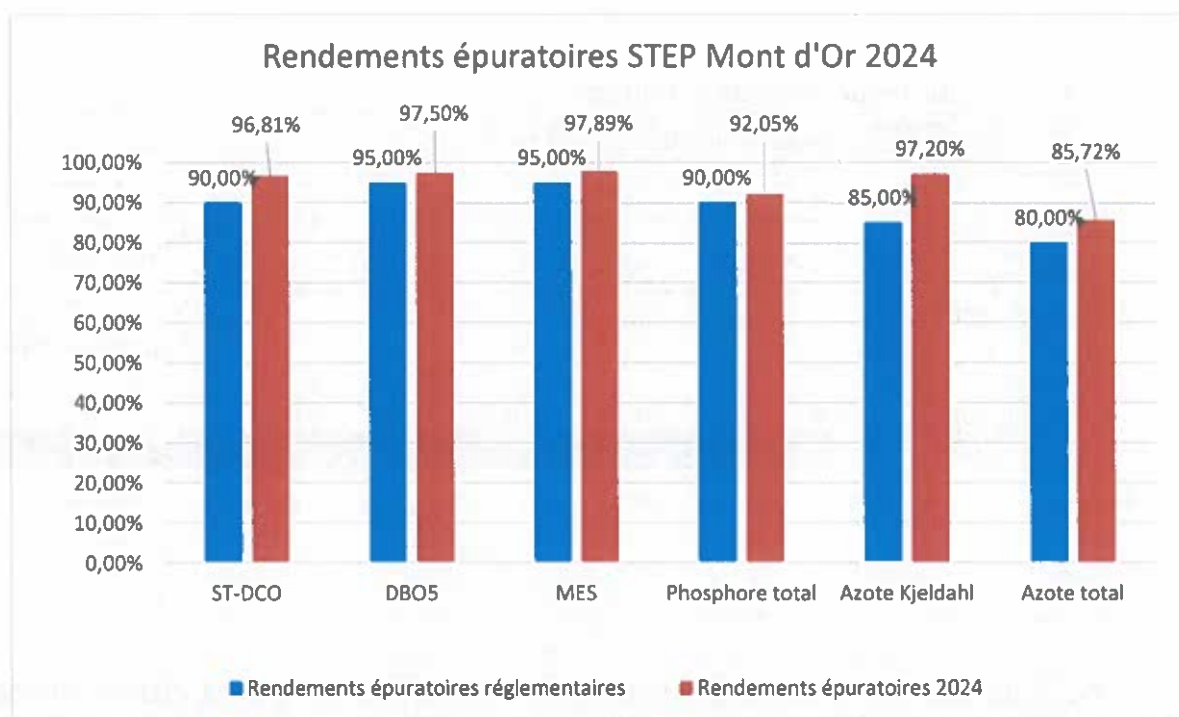
	<u>Charge nominale</u>	<u>Charge moyenne en 2024</u>	<u>Taux de remplissage</u>
Volume journalier temps sec (m³/j)	2 046 (4 576 en TP)	2 045	100%
DBO ₅ (Kg/j)	1 023	189	19%
DCO (Kg/j)	2 302	624	27%
MES (Kg/j)	1 535	281	18%
NTK (kg/j)	256	54	21%
Pt (Kg/j)	68	7	10%

NB : débit d'entrée très faible entre janvier et avril 2024 car seulement 3 communes raccordées durant ce temps. Alimentation de la STEP par Métabief et les 5 autres communes à partir du 12/04/2024.

L'année 2024 est l'année de mise en service progressive de la station d'épuration.

2.6.5 Performances épuratoires de la STEP de Mont d'Or

Mont d'Or	Prescriptions de rejet actuelles		Concentration moyenne du rejet (mg/L) en 2024	Rendements épuratoires en 2024
	Concentration (mg/L)	Rendement (%)		
ST-DCO	90	90%	13,46	96,81%
DBO ₅	15	95%	3,00	97,50%
MES	15	95%	3,46	97,89%
Phosphore total	1,3	90%	0,67	92,05%
Azote Kjeldahl	10	85%	1,25	97,20%
Azote total	13	80%	8,53	85,72%
Azote ammoniacal	8	/	0,52	/



2.6.6 Production de boue

Boues produites :

- 17 136 m³ de boue extraite des Cyclor
- 380 tonnes de boue déshydratée évacuées soit 79,81TMS

Traitement : compostage en centre agréé (Agricompost)

Taux de valorisation en compost normé : 100%.

2.6.7 Conformité des analyses de la station

NOMBRES D'ANALYSES DE LA STEP DE MONT D'OR							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NTK	N-NH4	NGL	PT
A réaliser	12	24	24	12	12	12	12
Réalisées	12	24	24	12	12	12	12
Retenues	12	24	24	12	12	12	12
Nb. de dépass.	0	0	0	0	0	0	0
Nb. de dépass. tolérés	2	2	2	2	2	Annuel	Annuel
Réhibitoire	0	0	0	0	0	0	0
CONFORME	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

2.7 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux

Pendant l'année 2024, 5,5 semaines complètes de curage préventif ont été réalisées par notre prestataire Gaz et Eau et suivies par nos agents représentant 10 kms de réseau. Cette prestation sera intégralement reconduite en 2025, celle-ci ayant permis de réduire considérablement les interventions d'urgences.

Cet indicateur n'intègre pas le nettoyage régulier des ouvrages particuliers tels que les postes de relevage et les déversoirs d'orage.

- Nettoyage des postes de relevage : 2 fois à compter de 2023, panier de dégrillage 1 fois/semaine
- Nettoyage des déversoirs d'orage : tous les mois.
- Nettoyage des bassins d'orage : tous les semestres.

3. INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Recettes

Redevance Assainissement

Il s'agit de la participation annuelle pour chaque appartement, maison ou local commercial bénéficiant d'un réseau public d'assainissement.

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	139.15 €	146.11 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1,74 €/m³	1,83 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	20 %	20 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m³	0,16 €/m³

Pour 2024, 595 714 m³ ont été facturés pour un montant total de 3 210 651 € (y compris usagers non domestique)

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	139.15	146.11	4.76%
Part proportionnelle	208,80	219.60	4.91%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	347.95	365.71	4.85%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19.20	19,20 (1)	0%
TVA	64.52	76.98	9,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	83.72	96.18	12.95%
Total	431.67	461.89	6.54%
Prix TTC au m³	3.597	3,849	6.54%

(1) Sans calcul avec les nouvelles redevances

Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC)

Cette participation est due lors du raccordement d'un bien à l'assainissement public (nouvelle construction, création d'un appartement...).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC)	2314 €	2430 €

Le montant perçu est de 500 108 € en 2024.

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	2 602 365	2 646 948	1.68
Redevance eaux usées usage non domestique	254 974	263 703	3.31
Recette pour boues et effluents importés	0	0	/
Total recettes de facturation	2 857 339	3 210 651	11
Recettes de raccordement	345 466	500 108	30.9
Prime de l'Agence de l'Eau	15 844	5762	-57.14
Total autres recettes	361 310	505 870	28.58
Total des recettes	3 218 649	3 716 521	13.4

3.2 Dépenses

Coût d'exploitation : 450 662 €

Ces dépenses regroupent les frais de fonctionnement des installations en énergie, locations diverses, assurances, impôts et redevances versées à l'Agence de l'Eau.

Coût du service technique : 315 326 €

Ce montant représente les salaires du personnel de la Communauté de Communes affecté au service assainissement, les frais de carburants des véhicules, téléphones et matériels divers.

Contrats d'exploitation : 972 968 €

Les principaux contrats sont confiés à Gaz-et-Eaux pour l'entretien et le fonctionnement de 3 stations d'épuration et à OGELEC pour l'entretien et le fonctionnement de postes de refoulement. La gestion de la déshydratation des boues est confiée au société Astradec et Agricompost. La participation à la station d'épuration de Doubs est également intégrée.

Intérêts et amortissement : 1 349 776 €

Il s'agit des intérêts liés aux emprunts en cours, et à l'amortissement des installations.

3.3 Etat de la dette

Le capital restant au 31/12/2024 est de 12 797 686 €.

Les remboursements effectués pendant l'exercice sont :

En capital : 862 416.91 €

En intérêts : 276 324.26 €

4. TRAVAUX

4.1 Travaux réalisés en 2024

Tableau présentant les principaux travaux engagés sur les réseaux de la Communauté de Communes pour l'année 2024.

Commune	Nature de l'opération	Coût
Longevilles-Mont d'Or	Construction de la Steu du Mont d'Or	10 505 000
Rochejean	Mise en séparatif rue Derrière la ville	90 000
Gellin	Etude step	45 000
Hôpitaux Neufs le Miroir	Mise en séparatif	280 000
Divers	Divers travaux de raccordements et de réparations	120 000

4.2 Travaux programmés en 2025

Tableau présentant les principaux travaux qui vont être engagés sur les réseaux de la Communauté de Communes pour l'année 2025.

Commune	Nature de l'opération	Coût estimé TTC
Secteur Mont d'or	Schéma directeur 8 communes	300 000
Jougne	Mont Ramey MES	95 000
Hôpitaux neufs	Mise en séparatif La Rochette 1 ^{ère} tranche	300 000
Gellin	Mise aux normes de la STEU	1 400 000
Tour du lac	Schéma directeur (suite)	430 614
Jougne	Schéma directeur (fin)	180 000

Sur l'exercice 2025, l'opération majeure en matière de travaux est la réfection de la Steu de Gellin

L'année 2025 permettra également la mise en séparatif de la rue du Mont Ramey (Jougne) et du quartier de la Rochette (Hôpitaux neufs) première phase (travaux notifiés sur arrêté step Mont D'Or)

Plusieurs autres opérations sont prévues, soit pour poursuivre la réduction des eaux parasites dans les réseaux, soit pour mesurer et analyser le fonctionnement des installations par bassin versant.

Les contrôles ANC se poursuivent. Afin d'envisager une tarification pour 2026, l'entreprise Sogedo a été choisie pour réaliser les contrôles restant avant la fin de l'année.

5. INDICATEURS DE PERFORMANCE

5.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiel déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 96.8% des 12 200 abonnés potentiels.

5.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		75%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	60%	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	91

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 91 pour l'exercice 2023 (81 pour 2022).

Rapport présenté et validé par l'assemblée délibérante, le 11 Juin 2025

Jean-Marie SAILLARD

Président de la CCLMHD



